

Le Conseil départemental des Vosges présente







VOSGES.FR

Actions du pla	n V	osges Transition Ecologique	Dispositifs du plan Vosges Ambition 2027 concernés a minima	Accélération en 2023
EAU ET BIODIVERSITE	1	Accompagnement des collectivités compétentes pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable en s'appuyant notamment sur un observatoire départemental	Accompagnement des collectivités compétentes dans leurs projets "eau potable" (actions d'économie de l'eau, lutte contre les fuites, sécurisation, interconnexion)	→
		de l'eau	Création d'un observatoire départemental de l'eau	7
	2	Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale en faveur de la biodiversité prenant appui	Définition et mise en œuvre d'une Stratégie départementale biodiversité Préservation et valorisation des Espaces	→
		sur les Espaces Naturels Sensibles	Naturels Sensibles (ENS)	→
ENERGIES	3	Accompagnement de l'ingénierie en conseils en rénovation	Couverture du département en conseillers à la rénovation énergétique pour les particuliers	→
		énergétique aux habitants et collectivités, principalement	1 Courcitaic ad acpartement en conseniers	→
		destinés aux publics précaires	Lutte contre la précarité énergétique	\rightarrow
	4	Organisation et planification du déploiement des énergies renouvelables s ur les Vosges	Favoriser une vision départementale des énergies renouvelables	7
ECO- RESPONSABILITE	5	Organisation des Rencontres des solutions écologiques	Organisation des rencontres des solutions écologiques	7
	6	Promotion des collèges éco- responsables	Promotion des collèges éco responsables	*
EXEMPLARITE	7	Exemplarité des aménagements du CD (bâtiments, routes)	Réalisation d'un schéma départemental des aires de covoiturage	`
			Intégration des enjeux de mobilité dans tous les projets d'aménagement (routes, bâtiments, zones d'activités)	→
			Accélération de la végétalisation des espaces artificialisés du Conseil départemental	7
			Accélération des aménagements sur les ouvrages d'art pour améliorer la continuité écologique	↑
			Réalisation du plan d'amélioration énergétique des bâtiments départementaux (sobriété, efficacité, énergies renouvelables)	>
			Utilisation des réseaux de chaleur partout où c'est possible	7
			Production d'énergie renouvelable dès que c'est possible	→
	8	Exemplarité du fonctionnement interne du CD	Intégration plus forte de clauses environnementales dans les marchés	→
			Organisation du tri et de la prévention des déchets (prévention, tri, valorisation)	7

Gestion des biodéchets dans la restauration collective	\rightarrow
Mise en place d'actions pour intégrer la transition écologique dans les formations et les écogestes (inciter et former la ligne managériale et les agents)	7
Définition et mise en œuvre d'un plan numérique responsable	\rightarrow
Calculer le bilan des gaz à effet de serre annuellement	7

Eau et biodiversité

1. Accompagnement des collectivités compétentes pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable en s'appuyant notamment sur un observatoire départemental de l'eau

Accompagnement des collectivités compétentes dans leurs projets "eau potable" (actions d'économie de l'eau, lutte contre les fuites, sécurisation, interconnexion...)



Le Département mène depuis longtemps une politique active en faveur de l'eau potable, s'appuyant sur 2 outils : son ingénierie au travers du SATEP (Service d'Assistance technique en Eau Potable) et ses aides financières aux collectivités locales.

Au 31 décembre 2023, 26 collectivités éligibles adhérent au SATEP, nombre en baisse du fait de la prise de compétence « eau » par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. 10 collectivités ont pu être accompagnées sur les captages dits dégradés (soit 100% des collectivités éligibles concernées) et 18 pour la rédaction de leur Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable.

Après une année 2022 exceptionnelle en investissements due au plan de relance de l'Etat, 2023 est revenue à un rythme d'investissement plus modéré. Le Département a apporté 1,8 M € d'aide financière à 50 projets dont 14 prioritaires au sens des critères du Plan d'Action Opérationnel Territorialisé fixés par l'Etat. Il a aussi organisé deux journées techniques eau potable, sur le thème « Gestion durable de la ressource : bien compter pour économiser », qui ont réuni 85 élus et techniciens (30 collectivités représentées).

Il assure la maîtrise d'ouvrage de projets territoriaux à enjeux ainsi que le rôle de structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la nappe des Grés du Trias Inférieur pour lequel l'année 2023 a été marquée par la réalisation de l'enquête publique et l'adoption du SAGE par arrêté préfectoral du 28 juillet.

Création d'un observatoire départemental de l'eau



Le 7 juillet 2023, la première version de l'Observatoire départemental de l'eau décidé en 2022 a été mise en ligne. Axé sur l'eau potable, le site permet de partager et mettre à disposition du grand public les données pratiques autour de 6 grandes thématiques :

- Sécheresse (arrêtés en vigueur, mesures de restriction ou d'interdiction d'usage de l'eau...);
- Prix de l'eau :
- Production de l'eau (ressources souterraines, superficielles...);
- Distribution de l'eau ;
- Qualité de l'eau potable dans les communes ;
- Aides aux collectivités.

L'objectif final de cet observatoire est de permettre à chacun, élu local, habitant, entrepreneur, agriculteur, touriste, de mieux comprendre les enjeux liés à la préservation de la ressource et d'adapter ses usages pour plus de sobriété. Il a vocation à s'enrichir et à évoluer progressivement

2. Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale en faveur de la biodiversité prenant appui notamment sur les Espaces Naturels Sensibles

Définition et mise en œuvre d'une stratégie départementale biodiversité



Face au déclin de la biodiversité, le Département a souhaité se doter d'une stratégie qui va au-delà de sa traditionnelle politique des Espaces Naturels Sensibles, et qui l'engage sur son exemplarité, en transversalité et en cohérence. En lien avec les Stratégies Nationale et Régionale Biodiversité, l'objectif majeur était de préserver la biodiversité dite « ordinaire » aujourd'hui pour qu'elle ne devienne pas rare demain. Le Département souhaitait également montrer l'impact sur la biodiversité que peuvent engendrer d'autres enjeux environnementaux et réciproquement (ex : énergies renouvelables).

L'année 2023 a été consacrée à la construction de cette première Stratégie Vosges Biodiversité, avec les directions concernées et les partenaires. Elle a été adoptée par l'Assemblée départementale le 29 janvier 2024.

Préservation et valorisation des Espaces Naturels Sensibles



La politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) est bien au cœur de la Stratégie Vosges Biodiversité et plusieurs axes d'intervention sur ces espaces ont été requestionnés à cette occasion : la relation partenariale entre le Département et le Conservatoire des espaces Naturels de Lorraine, l'imposant programme annuel de gestion écologique des sites protégés, la mise à jour des équipements sur les espaces ouverts au public, les modes de protection à déployer sur les ENS non encore protégés...

Un nouveau schéma départemental des ENS sera proposé en 2024, à l'issue de la mise à jour de l'inventaire départemental des ENS (2021-2024). Une priorisation des interventions sera établie.

Energies

3. Accompagnement de l'ingénierie en conseils en rénovation énergétique aux habitants et collectivités, principalement destinés aux publics précaires

Conseils aux habitants via les conseillers France Rénov



L'objectif du Département est d'assurer la couverture complète du territoire des Vosges en conseillers France Rénov' de proximité à destination des particuliers. Ces conseillers apportent un conseil objectif, neutre et gratuit auprès des particuliers désireux de réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement.

Le Conseil départemental a toujours soutenu financièrement cette ingénierie indispensable, au grès de leur changement de nom. Les postes de conseillers sont recrutés en interne par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale ou missionnés auprès d'un opérateur. Le Conseil départemental finance à hauteur de 8 000 euros par poste en équivalent temps plein, ce qui permet de pérenniser ces missions, par ailleurs financées par les Certificats d'Economie d'Energie au prorata des actes métiers réalisés. Au 31 décembre 2023,

le département est couvert à 96,4% (toutes les communes sauf la Communauté de Communes de la Région de Rambervillers qui est couverte par le service minimum proposé par la Région Grand Est).

Le Conseil départemental joue également un rôle de facilitateur en relayant l'information des citoyens avec ses outils (ex : carte et coordonnées des conseillers sur vosges.fr, articles dans Vosges Mag...) et en réunissant annuellement les acteurs au sein d'un comité de pilotage, afin de défendre les intérêts et la vision départementale.

Conseils aux collectivités via les conseillers en énergies partagées, économes de flux et en énergies renouvelables



L'ensemble des communes vosgiennes peut bénéficier de services de Conseils en Energie Partagés (CEP) ou d'économes de flux, sous réserve d'adhésion au service proposé soit par la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Communauté de Communes Mirecourt Dompaire, le Pôle d'Excellence Rurale du Pays de la Déodatie ou le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) pour le reste du territoire départemental.

Pour la mise en œuvre des énergies renouvelables, des conseillers spécifiques sont mis à disposition sur financement Climaxion (ADEME-Région) ou Etat. Les thèmes du photovoltaïque, de l'éolien, des projets citoyens sont proposés par l'association Lorraine Energies Renouvelables. La Chambre d'Agriculture des Vosges propose un conseiller pour les chaufferies bois collectives et les réseaux de chaleur. Enfin, la Société d'Economie Mixte Terr'ENR propose un accompagnement sur le périmètre du Scot des Vosges Centrales.

Le Conseil départemental s'est positionné comme facilitateur pour faire de l'habitat un levier de la transition écologique. A ce titre, il communique sur l'existence de ces conseillers et le périmètre de leur intervention et n'a pas souhaité pour l'instant participer au financement du reste à charge des collectivités locales, déjà faible vu le financement Région-Etat.

Lutte contre la précarité énergétique



Le Département a mené en 2022-2023 une action expérimentale à travers le PACTE -15% proposé par l'association nationale AMORCE, visant à accompagner des ménages en situation de précarité énergétique sur 6 communes tests. Un peu moins de 400 ménages ont été contactés et 80 ont été accompagnés à travers des études thermiques et des propositions de travaux d'amélioration énergétique. Au final, 25 ménages ont mis en œuvre les propositions.

4. Organisation et planification du déploiement des énergies renouvelables sur les Vosges

Favoriser une vision départementale des énergies renouvelables



L'objectif du Département affiché dans le plan Vosges Ambitions 2027 est de promouvoir une vision départementale des énergies renouvelables partagée avec les acteurs fléchés par la loi d'Accélération de la Production d'Energies Renouvelables (APER) pour assurer une cohérence des installations et favoriser leur acceptabilité.

Le Département a mis en place un Comité Technique qui s'est réuni 7 fois en 2023, dans le but de faire remonter les attentes et besoins des acteurs, énergie par énergie. Les pistes d'actions seront formalisées sur 2024.

Eco-responsabilité

5. Organisation des Rencontres des Solutions Ecologiques

Organisation des Rencontres des Solutions Ecologiques



Les objectifs du Département, en organisant ces rencontres, étaient :

- D'accompagner les changements de pratiques en favorisant un échange de savoirs entre pairs sur le principe « j'ai un projet et j'ai des questions – j'ai déjà monté ce projet et je peux apporter mon expérience » ;
- De mobiliser les acteurs vosgiens sensibles à la transition écologique et voulant passer à l'action ;
- De valoriser les acteurs en leur remettant un trophée.

La première édition des Rencontres des Solutions Ecologiques s'est tenue en septembre 2023, en mobilisant 50 structures partenaires (collectivités, associations, entreprises, collectifs citoyens). Un colloque destiné aux acteurs professionnels a lancé la quinzaine et réuni 150 personnes. La journée s'est poursuivie par la cérémonie de remise de trophées à 6 lauréats, dont un choisi par le panel citoyen. Des représentants des conseils citoyens de jeunes ont participé au jury de sélection, au côté d'élus du Département. Enfin, pendant les deux semaines suivantes, des visites étaient proposées sur 30 sites répartis sur le territoire (1 185 visiteurs).

6. Promotion des collèges éco-responsables

Promotion des collèges éco-responsables



L'objectif général est d'engager tous les collèges publics vosgiens dans la transition écologique d'ici la fin du plan. Plus spécifiquement les objectifs sont les suivants :

- Inciter les différents acteurs intervenant dans les collèges à s'engager dans une démarche de transition pour leur établissement ;
- Inciter à des réalisations concrètes et des mises en situation permettant des modifications de comportement;
- Aboutir à une économie de ressources dans les collèges ;
- Créer une dynamique entre les différentes parties prenantes des collèges et autour du collège ;
- Contribuer à la qualité de vie et la santé des usagers du collège.

La démarche collège éco responsable regroupe plusieurs dispositifs intervenant sur les travaux et les usages autour des 6 thèmes suivants :

- Economies d'énergie, d'eau et Qualité de l'Air Intérieur : Travaux d'amélioration énergétique et Dispositif Etincelle pour les changements de comportements ;
- Espaces Verts et biodiversité : Dispositif Mon collège au Naturel (travaux de verdissement des cours de collèges et petits aménagements en dehors des cours) ;

- Economie circulaire/Déchets/Achats responsables : Marché en cours sur la collecte et le traitement des biodéchets résiduels après lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Mobilités : Aménagement de parkings vélo et Défi « Au collège j'y vais autrement ! » ;
- Gaspillage alimentaire : Dispositif de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Alimentation Durable : Dispositifs Agrilocal et Egalim.

Au 31 décembre 2023, tous les collèges sont engagés dans la démarche sur au moins un thème, celui de la lutte contre le gaspillage alimentaire. 5 collèges sont engagés sur 4 thèmes et 18 collèges sur 3 thèmes.

Exemplarité

7. Exemplarité des aménagements du Conseil départemental

Schéma départemental des aires de covoiturage

Sans faire de schéma départemental, des aménagements sont réalisés en fonction des opportunités. En 2023, une aire a été aménagée à Pouxeux, en remplacement d'une aire principalement utilisée par les poids lourds.

Intégration des enjeux de mobilité dans tous les projets d'aménagement (routes bâtiments, zones d'activités)

Deux projets d'aménagement routier intégrant les enjeux de la pratique du vélo ont fait l'objet d'étude : le giratoire de Saint Nabord et le contournement du lac de Xonrupt Longemer.

Trois collèges ont été équipés d'un parking à vélo (Xertigny, Vautrin Lud à St Dié des Vosges et Fraize), ainsi que le siège du Conseil départemental (39 emplacements au total suite à l'aménagement du deuxième parking + arceaux rue Gambetta).

Accélération de la végétalisation des espaces artificialisés du Conseil départemental



Les objectifs de ces opérations sont multiples :

- Améliorer le cadre de vie des personnes présentes dans ces espaces, leur bien-être et leur santé;
- Réduire les ilots de chaleur en apportant de l'ombre et en rafraîchissant l'atmosphère ;
- Améliorer la biodiversité par la végétalisation de ces espaces, en choisissant de préférence des espèces d'origine locale, mellifères et favorables à la faune et nécessitant très peu d'entretien ;
- Désimperméabiliser des surfaces pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie sur place, ralentir leur écoulement et contribuer à limiter les inondations.

En 2023, les travaux du réaménagement du parvis du Musée Départemental d'Art Ancien et Contemporain ont démarré et 4 chantiers d'envergure se sont déroulés :

- L'aménagement du jardin nature au siège du Conseil départemental à Epinal;
- La végétalisation des cours des collèges Jules Ferry d'Epinal, Jean Montémont de Rupt-sur-Moselle et Guillaume de Lamarche à Lamarche.

Suite à l'état des lieux des cours de collèges de 2022, une planification des études et travaux se fait annuellement, en croisant avec les autres travaux prévus sur les collèges. 4 chantiers de travaux sont programmés en moyenne chaque année, en impliquant les élèves à la construction du projet.

Accélération des aménagements sur les ouvrages d'art pour améliorer la continuité écologique



Avec plus de 700 ouvrages de franchissement de cours d'eau et des coûts de remplacement assez élevés, il était absolument nécessaire d'affiner sur le terrain les analyses techniques de faisabilité et l'intérêt écologique. Au fur et à mesure des missions menées, l'année 2023 a permis de hiérarchiser les interventions et de travailler à une Stratégie pluriannuelle pour le rétablissement de la continuité écologique. Une programmation de chantiers a été faite en croisant les enjeux de vétusté et écologiques. Il était proposé de restaurer 10 ouvrages par an en plus des 20 à 25 ouvrages réparés habituellement. Au final, seul un ouvrage a fait l'objet de travaux de continuité écologique en 2023.

Réalisation du plan de rénovation thermique des bâtiments départementaux



Depuis plusieurs années, des travaux de rénovation thermique ont été engagés sur le patrimoine de la collectivité. Pour répondre aux ambitions de la loi ELAN (portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) et du décret dit « tertiaire », l'obligeant à une réduction des consommations d'énergie finale de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050 par rapport à l'année de référence sur les bâtiments de plus de 1 000 m², il faut nettement accélérer cette dynamique.

Un plan de rénovation thermique a été élaboré courant 2023 sur la base des résultats des pré-audits réalisés sur les 52 bâtiments de plus de 1 000 m². Il permettra de prioriser et planifier les travaux. Il reste à être validé par l'Assemblée départementale.

Utilisation des réseaux de chaleur partout où c'est possible



L'objectif est de privilégier le raccordement des bâtiments du Conseil départemental aux réseaux de chaleur existants, partout où c'est possible.

D'une grande efficacité énergétique, les réseaux de chaleur urbain (RCU) se développent sur le territoire. Minimisant les pertes d'énergies et mobilisant souvent des énergies renouvelables (biomasse, géothermie...) ou de récupération, les réseaux de chaleur contribuent à la réduction des gaz à effet de serre et soutiennent les logiques locales d'économie circulaire.

Le Conseil départemental privilégie le raccordement de ses installations de chauffage en :

- Etudiant systématiquement la possibilité de raccordement à un réseau existant;
- En intégrant l'étude rentabilité financière / impact environnemental dans tous ses projets.

Au 31 décembre 2023, 23 bâtiments du Conseil départemental sont raccordés à un RCU (22 utilisant de la biomasse et du gaz et 1 utilisant de la chaleur fatale).

Production d'énergie renouvelable dès que c'est possible



Le Conseil départemental a prévu d'équiper certains de ses sites (toitures...) d'installations de production d'énergie renouvelable et de récupération en vue d'autoconsommation.

Au 31 décembre 2023 :

- 3 collèges sont équipés de panneaux photovoltaïques (Provenchères-et-Colroy, Thaon-les-Vosges et Vagney):
- 3 collèges de chaudières à plaquettes (Mirecourt, Senones, Clémenceau Epinal);
- 7 sites de chaudières à granulés (4 collèges de Provenchères-et-Colroy, Cornimont, La Vôge Les Bains et Dompaire, le site de Grand, le Centre d'Exploitation Principal de La Bresse);
- 3 études de faisabilité sont en cours.

8. Exemplarité du fonctionnement interne du Conseil départemental

Intégration plus forte de clauses environnementales dans les marchés



En 2023 a commencé l'élaboration du SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables) rendu obligatoire pour les collectivités qui achètent pour plus de 50 millions d'euros par an depuis le 1^{er} janvier 2023, sans obligation de contenu ni de calendrier. L'intégration de clauses environnementales supplémentaires aux clauses obligatoires réglementairement sera étudiée dans ce cadre.

Organisation du tri et de la prévention des déchets



Le papier étant le principal déchet produit par les services administratifs de la collectivité, un groupe de travail a été mis en place en 2023, afin d'améliorer les pratiques internes. Plusieurs actions ont ainsi vu le jour. Elles visent d'une part, à réduire le volume des impressions déjà en forte baisse depuis la dématérialisation et l'utilisation de copieurs collectifs et d'autre part, à améliorer les pratiques en matière de tri des déchets papier :

- Sensibilisation des agents et notamment des nouveaux arrivants sur l'usage du papier ;
- Dématérialisation de documents internes à la collectivité (fiche de réservation de véhicules...);
- Accompagnement aux changements de pratiques via des ateliers sur les « 5 vies du papier »;
- Diffusion d'affiches écogestes dédiées à la thématique papier ;
- Mise en place de « box à papier » sur plusieurs services tests et de « bacs à brouillon » à côté des copieurs.

A noter que depuis juillet 2022, la collectivité utilise du papier 100% recyclé et les travaux d'impression sont calibrés par défaut sur du papier recyclé.

Gestion des biodéchets dans la restauration collective



Après le déploiement de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les établissements départementaux ayant un restaurant collectif (collèges, Maisons de l'Enfance et de la Famille...), la question du traitement des biodéchets résiduels se posait. D'autant que la loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire obligeait les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an à les valoriser à compter du 1^{er} janvier 2023, ce qui concernait la moitié des collèges publics vosgiens.

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'un état des lieux et au lancement d'un marché expérimental de collecte, de traitement et de valorisation des biodéchets des restaurations collectives des collèges vosgiens avec un démarrage des collectes en février 2024.

Mise en place d'actions pour intégrer la transition écologique dans les formations et les écogestes (y compris inciter les managers et verdir les métiers)



L'objectif général est d'infuser les pratiques de transition écologique dans le fonctionnement quotidien de la collectivité pour qu'elles deviennent pérennes, en s'appuyant sur plusieurs outils et en adaptant leur format et leur contenu aux métiers et fonctions des agents (agents, managers, directeurs, élus).

→ Un programme d'animations pour les écogestes relayé par le réseau des Référents Exemplarité Transition Ecologique (RETE) avec différents outils (affiches, accompagnement technique, communication)

Le réseau des **RETE** couvre tous les sites du Département hormis les collèges. Au 31 décembre 2023, il est de 45 RETE, dont la mission est de relayer les informations pratiques, faire remonter les demandes du terrain, et participer à des projets de transition écologique (ex : Plan Mobilité Employeur...).

Le programme annuel d'animations **écogestes** s'est déroulé autour de 6 thèmes (sobriété énergétique, numérique responsable, gestion du papier, mobilités, alimentation durable, prévention des déchets) et a permis de mobiliser 415 agents de toutes les directions.

Une série d'affiches sur les écogestes a été initiée. En 2023, 9 affiches ont été éditées. Le guide d'accueil du nouvel arrivant a été mis à jour, intégrant ces bonnes pratiques (covoiturage, numérique responsable, sobriété énergétique, économie du papier, prévention des déchets...).

3 sites ont été **accompagnés** sur la transition écologique dans leur démarche interne : journée de direction, aménagement de bacs à fleurs et composteurs, labellisation bibliothèque verte.

- → Deux séminaires des **managers** ont été organisés sur le thème de la transition climatique et énergétique (30 janvier et 20 octobre) (140 managers à chaque fois sur les 160 hors directeurs).
- → En matière de verdissement des métiers, seules les demandes de formations spontanées des services sont à noter sur 2023.

Définition et mise en œuvre d'un plan numérique responsable



Le Département des Vosges est particulièrement attentif aux enjeux environnementaux et sociaux du numérique, comme en témoigne le Schéma Départemental des Usages Numériques adopté par le 16 novembre 2020.

En termes de pratiques quotidiennes plus écoresponsables, il a mené différentes actions de sensibilisation et d'accompagnement :

- Nettoyage des données numériques et collecte des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) (Digital Cleanup Day 2^{ème} édition en 2023) ;
- Animations avec la fresque du numérique proposées en interne et en externe (2 agents formés en interne).

Après un diagnostic sur les équipements, logiciels, matériels et usages, il a mis en place des pratiques vertueuses pour les équipements.

Actions menées en 2023 croisant les enjeux environnementaux, de fiabilité du matériel et de sécurité :

- acquisition de matériel reconditionné (téléphones) et reconditionnement interne de matériels;
- clauses environnementales (consommations énergétiques, Responsabilité Sociétale des Entreprises) dans les marchés d'équipement depuis des années ;
- don de matériel;
- rallongement de la durée de vie (7 ans) de certains équipements;
- choix d'une imprimante 3D pour fabriquer des pièces au lieu de les acheter.

Ces actions devraient trouver place au sein d'un Plan Numérique Responsable finalisé en 2024.

Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre 2023



Depuis le 19 décembre 2022, les élus départementaux ont souhaité suivre annuellement les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité, en plus du bilan triennal obligatoire réglementairement. En 2023, le Département a émis 8 243 tonnes équivalent CO2, soit une baisse de 17,89% par rapport au précédent bilan calculé en 2011.

Cette baisse importante s'explique d'abord par deux hivers doux mais elle traduit surtout l'impact des travaux sur les bâtiments réalisés dans le cadre du **marché de performance énergétique**, qui comprend une clause d'intéressement aux économies d'énergie.

La baisse des consommations énergétiques des bâtiments est de 11% en 2023 dont :

- -58% de propane (maintenu pour la cuisson dans les restaurants scolaires);
- -23% de gaz naturel (substitution par des chaudières plus performantes et puissance plus adaptée aux besoins);
- +65% de bois énergie, moins émetteur de gaz à effet de serre ;
- +81% de réseau de chaleur ;
- -9% d'électricité.

Les équipements choisis sont toujours plus performants et consomment moins d'énergie au final. Les données collectées sont également de plus en plus fiables grâce à la mise en œuvre d'outils de suivi (Advizéo, Opérat).

Enfin, le **plan d'urgence sobriété énergétique**, adopté en décembre 2022 suite au conflit en Ukraine et à la crise énergétique associée et toujours en vigueur, permet d'optimiser les usages et le pilotage des installations. Par exemple, l'adaptation des dates d'arrêt du chauffage en fonction de la température extérieure a permis d'éviter le recours aux radiateurs électriques gros consommateurs.

Les premiers résultats du **Plan Mobilité Employeur** adopté en décembre 2021 contribuent également à la baisse des GES, notamment :

- Baisse des consommations totales de carburants de 5,29%;
- Rajeunissement de la flotte de véhicules avec des véhicules lourds moins consommateurs (ex : poids lourds passant de 35 litres aux 100 km à 25 litres, tracteurs passant de 20 litres à l'heure à 14 litres) ;
- 30 véhicules « propres » acquis (représentant 6% de la flotte de véhicules légers) ;
- 147 agents formés à la prise en main de ces véhicules via les animations écogestes ;
- Baisse des déplacements des élus de 4,68%.